

## CONSEIL D'ÉTAT

### Arrêté nommant les membres de la commission chargée de tirer au sort d'éventuelles égalités suite au calcul de répartition des sièges pour l'élection du Grand Conseil

#### Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 60, alinéa 3, de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

vu l'article 50 du règlement d'exécution de la loi sur les droits politiques (RELDP), du 17 février 2003 ;

considérant que l'élection du Grand Conseil aura lieu le 2 avril 2107 ;

sur la proposition de son président,

*arrête:*

**Article premier** Messieurs François Konrad à Neuchâtel, Daniel Huguenin-Dumittan aux Hauts-Geneveys et Jean-Paul Wettstein au Locle, sont désignés membres de la commission chargée de tirer au sort d'éventuelles égalités suite aux calculs de répartition des sièges pour l'élection du Grand Conseil.

**Art. 2** Ils recevront, à ce titre, l'indemnité de présence des membres du Grand Conseil.

**Art. 3** Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

**Art. 4** La chancellerie d'État est chargée de son exécution.

Neuchâtel, le 22 mars 2017

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
J.-N. KARAKASH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND